

**ACADEMIE D'AIX MARSEILLE**  
**LYCEE DOMINIQUE VILLARS - GAP**

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**  
**(CCP)**  
-  
**FOURNITURES MANUELS SCOLAIRES**

La procédure de consultation utilisée est la suivante :  
procédure adaptée en application de l'article L2123-1  
du code de la commande publique.

**PERSONNE PUBLIQUE :**  
**M. LE CHEF D'ETABLISSEMENT**  
**DU LYCEE DOMINIQUE VILLARS**  
**PLACE VERDUN**  
**05000 GAP**

**Numéro d'identification : MARMS – 2019.01**

## Sommaire

<b>ARTICLE I - OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE II - OBJET DU MARCHE - DISPOSITIONS GENERALES .....</b>	<b>3</b>
II.1 Objet du marché.....	3
II.2 Forme du marché .....	3
II.3 Documents régissant le marché.....	3
<b>ARTICLE III - CONDITION DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
III.1 Procédure applicable.....	3
III.2 Dossier de consultation des entreprises.....	3
<b>ARTICLE IV - DUREE DU MARCHE -.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE V - MODALITES D'EXECUTION .....</b>	<b>4</b>
V.1 Modalités de commande .....	4
V.2 Modalités d'intervention.....	4
V.3 Modalités de vérification et d'admission.....	4
<b>ARTICLE VI - Dispositions financières</b>	<b>4</b>
VI.1 Prix.....	4
VI.2 Règlement des prestations – remise des factures .....	4
VI.3 Contenu des factures .....	5
VI.4 Avances.....	5
VI.5 Constitution de garantie .....	5
<b>ARTICLE VII – LES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
VII. 1 Généralités.....	5
VII.2 Présentation des offres .....	5
VII.3 Condition de remise des offres.....	5
VII.4 Date limite de remise des offres .....	5
VII.5 L'examen candidatures et des offres .....	5
VII.5.1 Jugement des candidatures .....	5
VII.5.2 Jugement des offres.....	6
VII.6 Négociation .....	6
VII.7 Documents à fournir par le candidat retenu .....	6
VII.8 Précisions .....	6
<b>ARTICLE VIII - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>6</b>

## **ARTICLE I - OBJET DE LA CONSULTATION**

---

La présente consultation vise au choix par le lycée Dominique Villars de Gap, de prestataire(s) pour la fourniture de manuels scolaires et de licences de manuels numériques.

## **ARTICLE II - OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GENERALES**

---

### **II.1 Objet du marché**

Le marché régi par le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) est un marché de fournitures de manuels scolaires pour le lycée Dominique Villars de Gap.

Il a pour objet l'achat de manuels scolaires et marginalement la mise à disposition de licences pour les manuels dits numériques.

### **II.2 Forme du marché**

Le marché prend la forme d'un marché à procédure adaptée au sens de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Il est établi sans minimum ni maximum sur la base de prix forfaitaires et de prix unitaires définis à l'acte d'engagement (A.E.). Le montant maximal prévisionnel du marché s'élève à 77 900 € TTC.

Il s'agit d'un marché unique.

### **II.3 Documents régissant le marché**

Les documents contractuels régissant le marché sont les suivants :

1. L'acte d'engagement complété par le titulaire dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence
2. Le présent cahier des clauses particulières

En cas de différence entre les pièces constitutives du marché, ces dernières prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus.

## **ARTICLE III - CONDITION DE LA CONSULTATION**

---

### **III.1 Procédure applicable**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée définie à l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Monsieur le chef d'établissement du lycée Dominique Villars est désigné comme personne habilitée pour représenter le lycée. Il est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire et de conclure un marché fixant les prix des fournitures demandées.

En cas d'empêchement, le gestionnaire de l'établissement est désigné pour représenter le lycée Dominique Villars, pouvoir adjudicateur.

### **III.2 Dossier de consultation des entreprises**

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) est consultable gratuitement sur la plateforme de publication des marchés publics : <http://site.aji-france.com/>

Il est constitué des éléments suivants :

- Un acte d'engagement.
- Le présent cahier des clauses particulières (CCP) qui définit les règles de la consultation, les prescriptions administratives et techniques ;

L'acte d'engagement signé et complété par le candidat et le cahier des clauses particulières paraphé et signé par le candidat constituent à compter de la notification, les documents contractuels servant de base à la signature du marché.

## **ARTICLE IV - DUREE DU MARCHE**

---

Le présent marché est passé pour l'année scolaire 2019-2020 et prendra fin le 30 juin 2020.

## **ARTICLE V - MODALITES D'EXECUTION**

---

### **V.1 Modalités de commande**

La mise en œuvre des prestations assurées au titre du marché est déclenchée par la notification de bons de commande.

Dans tous les cas et pour toutes demandes, le titulaire doit, sous sa propre responsabilité, s'assurer de la qualité pour agir du demandeur sous peine de ne donner lieu à aucun paiement.

### **V.2 Modalités d'intervention**

Le titulaire doit informer l'établissement, par courrier ou courriel, de la date de livraison. Il doit tenir compte des contraintes des vacances scolaires. La commande principale interviendra avant les vacances de Toussaint.

L'accès au site s'effectuera pendant les horaires ouverts qui sont de 08h00 à 18h00 du lundi au vendredi.

### **V.3 Modalités de vérification et admission**

Les vérifications qualitatives et quantitatives sont effectuées par le personnel du lycée, à réception, en présence du livreur ou par son représentant.

Ces vérifications portent sur le respect qualitatif et quantitatif de la commande, la conformité des produits livrés avec les spécifications techniques ou d'autres documents de référence cités dans le cadre des documents de la consultation.

L'admission sera prononcée par le personnel chargé de la vérification dans les conditions prévues à l'article 25 du CCAG/FCS.

## **ARTICLE VI - DISPOSITIONS FINANCIERES**

---

### **VI.1 Prix**

Les prix du marché sont définis dans l'Acte d'Engagement. Ils sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédant la date de remise des offres. Les prix indiqués hors taxe s'entendent franco de port et d'emballage. Ils comprennent les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'étiquetage, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison, au déchargement et au transbordement des articles jusqu'au lieu de réception et de contrôle de la livraison.

Les prix sont réputés fermes pendant toute l'année d'exécution du marché.

### **VI.2 Règlement des prestations – remise des factures**

Le règlement des sommes dues au titre du marché est réalisé par voie de mandat administratif et s'effectue, sur service fait, à 30 jours ouverts à dater de la réception de la facture

Les prestations sont réglées au titulaire, par application des prix figurant dans la proposition financière du titulaire ou dans le bordereau des prix unitaires annexés à l'acte d'engagement.

### **VI.3 Contenu des factures**

Les factures afférentes au paiement seront déposées sur le portail de facturation électronique « Chorus pro » portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire ;
- les coordonnées bancaires complètes du titulaire (BIC-IBAN), telles que précisées à l'acte d'engagement ;
- le numéro et la date du marché;
- le taux et le montant de la TVA (taux de TVA en vigueur au moment de l'élaboration des pièces de mandatement) ;
- le montant total de la prestation ;
- la date.

### **VI.4 Avances**

Le présent marché ne pourra donner lieu à aucun versement d'avance.

### **VI.5 Constitution de garantie**

Aucune constitution de garantie ne sera demandée au titulaire.

## **ARTICLE VII - LES OFFRES**

---

### **VII.1 Généralités**

Pour tous les documents pour lesquels une signature du candidat est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat

### **VII.2 Présentation des offres**

Les offres comporteront les éléments suivants :

- L'acte d'engagement comprenant le document suivant :
  - Document unique de marché européen (DUME)  
*La saisie du DUME est accessible depuis le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>*
- Les prix forfaitaires (remise prix catalogue)/unitaires des manuels des élèves, manuels du professeur, et licences de manuels numériques
- La proposition technique conforme au présent cahier des charges

### **VII.3 Condition de remise des offres**

Les offres seront déposées sur le profil acheteur <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/84103/show>

### **VII.4 Date limite de remise des offres**

Les offres sont transmises **pour le 23 août 2019 - 12h00 délai de rigueur.**

### **VII.5 L'examen candidatures et des offres**

#### **VII.5.1 Jugement des candidatures**

Les candidatures sont examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières. Seront notamment appréciés:

### **VII.5.2 Jugement des offres**

Les principaux critères de jugement **des offres** sont les suivants :

#### **Critère n° 1 : valeur technique de l'offre – valeur de pondération 40%**

- Solution et prestation proposée (manuels et mise en œuvre des licences)
- Organisation (prise de commande/livraison).

#### **Critère n° 2 : prix – valeur de pondération 60%**

### **VII.6 Négociation**

Après analyse et examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec le ou les candidats ayant présentés les offres les plus intéressantes. Au terme de ces négociations, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

### **VII.7 Documents à fournir par le candidat retenu**

Le candidat retenu devra produire dans le délai de 10 jours à compter de la demande présentée par le pouvoir adjudicateur les documents suivants les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

### **VII.8 Précisions**

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (*prix unitaires, décomposition de prix forfaitaire*).

## **ARTICLE VIII - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent contacter les personnes ci-dessous par le biais de la plateforme de publication des marchés publics <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/84103/show>

**Renseignements techniques et administratifs : Monsieur Hanouille**

A Gap, le  
Le Proviseur du lycée Dominique Villars,  
Christophe DEMANDE

A ..... Le .....  
Le soumissionnaire (Nom, cachet et  
signature)